

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-5952 rév. 7**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

FLASHLAB

N° SIREN : 798923660

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/CEI 17025 : 2005**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

ENVIRONNEMENT / AMIANTE - Qualité de l'Air - QUALITE DE L'EAU*ENVIRONMENT / ASBESTOS - AIR QUALITY - WATER QUALITY***LIEUX DE TRAVAIL / Air***WORKPLACES / AIR*réalisées par / *performed by :***FLASHLAB - Site de Longjumeau****1 chemin de Saulxier****Parc d'activités Nativelle****91160 LONGJUMEAU**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **06/08/2019**Date de fin de validité / *expiry date* : **30/04/2023**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment-Electricité,
Pole manager - Building-Electricity,

Kerno MOUTARD

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-5952 Rév 6.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-5952 [Rév 6](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.

The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-5952 rév. 7

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

FLASHLAB - Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU

Dans ses unités :

- **Unité Fibres et poussières - Longjumeau**
- **Unité Expertises et assistance technique - Longjumeau**
- **Unité Environnement**

Elle porte sur : voir pages suivantes

Unité technique: Unité Fibres et poussières - Longjumeau

L'accréditation porte sur :

| # ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques | | | |
|--|---|--|-------------------------|
| <i>Mesures d'empoussièrément en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26)</i> | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Air intérieur | Détermination de la concentration en fibres d'amiante | Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) | NF X 43-050 |

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

| # ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques | | | |
|---|---|--|-------------------------|
| <i>Mesurages des niveaux d'empoussièrément de fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28)</i> | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Air des lieux de travail | Détermination de la concentration en fibres d'amiante | Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) | NF X 43-050 |

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

| # ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques | | | |
|--|---|--|-------------------------|
| <i>Essais concernant la recherche d'amiante dans l'air (HP ENV)</i> | | | |
| Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air ambiant | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Air ambiant (Travaux sur enveloppe du bâtiment) | Détermination de la concentration en fibres d'amiante | Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) | NF X 43-050 |

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais Physiques

Recherche d'amiante dans les échantillons massifs (LAB GTA 44)

| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
|--|---|--|---|
| <p>Matériaux et produits du bâtiment susceptibles de contenir de l'amiante ajouté intentionnellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plâtres - Cellulose - Ciment / Carbonates - Polymères - Hydrocarbonés | <p>Détection et identification de fibres classées « amiante » intentionnellement ajoutées</p> | <p>Préparation sans ou avec traitement ou calcination et / ou par attaque chimique et / ou mécanique et/ou autre préparation</p> <p>Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)</p> | <p>HSG 248 (Annexe 2)</p> <p><i>Arrêté du 6 mars 2003 relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits</i></p> |
| <p>Matériaux et produits du bâtiment susceptibles de contenir de l'amiante ajouté intentionnellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plâtres - Cellulose - Ciment / Carbonates - Polymères - Hydrocarbonés | <p>Détection et identification de fibres classées « amiante » intentionnellement ajoutées</p> | <p>Préparation par traitement par calcination et / ou par attaque chimique et / ou mécanique</p> <p>Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)</p> | <p>Méthode interne de préparation : MOP/FP/MAT/05 *</p> <p>NF X43-050 (parties utiles de la norme)</p> <p><i>Arrêté du 6 mars 2003 relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits</i></p> |
| <p>Matériaux et produits du bâtiment susceptibles de contenir de l'amiante ajouté intentionnellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hydrocarbonés | <p>Détection et identification de fibres classées « amiante » intentionnellement ajoutées</p> | <p>Préparation par traitement par calcination et / ou par attaque chimique et / ou mécanique</p> <p>Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)</p> | <p>Méthode interne de préparation : Guide d'aide à la caractérisation des enrobés bitumineux : annexes G6 (prélèvement par carottage) ou G7 (prélèvement sur stock) (20/11/2013) *</p> <p>NF X 43-050 (parties utiles de la norme)</p> <p><i>Arrêté du 6 mars 2003 relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits</i></p> |

* *Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode interne ne sont pas autorisées.*

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

Unité technique: Unité Expertises et assistance technique - Longjumeau

L'accréditation porte sur :

Des intervenants basés en Ile de France, à Illkirch-Graffenstaden (67), à Saint Vincent de Tyrosse (40) et à Orange (84) sont rattachés au site de Longjumeau (91).

| # ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage – Prélèvement | | | |
|---|--|--|---|
| <i>Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques (LAB GTA 29)</i> | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Eaux destinées à la consommation humaine Eaux thermales | Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques Echantillonnage - en distribution | Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique) | FD T 90-520 NF EN ISO 19458 |
| Eaux superficielles continentales (eaux de rivières, lacs...) | Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques | Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique) et/ou Echantillonnage instrumenté (fractionné, asservis...) | FD T 90-523-1 NF EN ISO 19458 |
| Eaux souterraines | Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques, microbiologiques (Suivi environnemental) | Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique) sur un point de prélèvement équipé (exemple : AEP,...) et Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique) sur un point de prélèvement non équipé (exemples : piézomètre, puits, source...) | FD T 90-523-3 FD T 90-520 NF EN ISO 19458 |
| Eaux souterraines | Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques, microbiologiques (Sites pollués ou potentiellement pollués) | Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique) sur un point de prélèvement équipé (exemple : AEP,...) et Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique) sur un point de prélèvement non équipé (exemples : piézomètre, puits, source...) | FD X 31 615 Décembre 2000 NF EN ISO 19458 |

| # ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage – Prélèvement | | | |
|---|---|---|----------------------------------|
| <i>Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques (LAB GTA 29)</i> | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Eaux résiduaires | Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques | Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique) Et/ou Echantillonnage automatique avec asservissement au temps (prise d'un échantillon automatique à fréquence fixe) Et/ou Echantillonnage automatique avec asservissement au débit (prise d'échantillon représentatif des profils de vitesse et des variations de débit de l'écoulement) dans les canaux découverts | FD T 90-523-2 NF EN ISO 19458 |

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

Des intervenants basés en Ile de France, à Illkirch-Graffenstaden (67), à Saint Vincent de Tyrosse (40) et à Orange (84) sont rattachés au site de Longjumeau (91).

| # ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage – Prélèvement | | | |
|---|------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Essais physico-chimiques des eaux sur site (LAB GTA 29)</i> | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Eaux douces Eaux résiduaires | Température | Méthode à la sonde | Méthode interne : MOP/PVT/06 * |

** Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode interne ne sont pas autorisées.*

Unité technique: Unité Environnement

L'accréditation porte sur :

| # ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / Analyses physico-chimiques | | | |
|---|-----------------|---|----------------------------------|
| <i>Mesures de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (LAB REF 30)</i> | | | |
| Objet | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Air intérieur | Formaldéhyde | Désorption chimique du support à adsorption (fluorisil imprégné de 2,4-DNPH) Chromatographie Liquide Haute Performance – Détection UV | NF ISO 16000-4 (février 2012) |

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

| # LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Analyses physico-chimiques | | | | | |
|--|---|---|---------|---|--|
| <i>Contrôle des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)</i> | | | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE | | | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| | FAMILLE CHIMIQUE | AGENT CHIMIQUE | N° CAS | | |
| Air des lieux de travail | Hydrocarbures aromatiques monocycliques | Benzène | 71-43-2 | Désorption chimique du support adsorbant (charbon actif) Chromatographie en phase gazeuse - Détection par FID | NF X 43-267 Méthode interne MOP/ENV/AIR/03 * |
| Air des lieux de travail | Aérosols | Poussières non spécifiques (fraction inhalable) | - | Gravimétrie sur membrane filtrante (issue du prélèvement de la fraction inhalable) | NF X 43-257 |
| Air des lieux de travail | Métaux et métalloïdes (aérosols) | Métaux particuliers : Cd, Cr, Cu, Ni, Pb | - | Minéralisation des filtres + analyse ICP/MS | NF ISO 30011 NF ISO 15202-2 NF X 43-275 |

** Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode interne ne sont pas autorisées.*

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Analyses physico-chimiques des eaux

Analyses physico-chimiques des eaux (LAB GTA 05)

| OBJET | CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
|---------------------------------|---|--|--|
| Eaux douces Eaux résiduaires | Conductivité | Méthode à la sonde | NF EN 27888 |
| Eaux douces Eaux résiduaires | pH | Potentiométrie | NF EN ISO 10523 |
| Eaux résiduaires | Matières en suspension | Gravimétrie | NF EN 872 |
| Eaux douces | Carbone organique total (COT) | Oxydation par voie humide sous UV et détection par IR | NF EN 1484 |
| Eaux résiduaires | Azote Kjeldhal | Volumétrie | NF EN 25663 |
| Eaux résiduaires | Ammonium | Entrainement à la vapeur et volumétrie | NF T 90-015 -1 |
| Eaux résiduaires | ST DCO | Méthode en tube fermé à petite échelle | ISO 15705 |
| Eaux douces | Phosphore total | Spectrométrie visible (méthode gravimétrie) | Méthode interne : R-RAN-MOP-3-17 * |
| Eaux douces Eaux résiduaires | <u>Anions</u> : Chlorure, nitrate, nitrite, sulfate, bromure, fluorure | Chromatographie ionique | NF EN ISO 10304-1 |
| Eaux douces | <u>Cations</u> : Lithium, sodium, calcium, magnesium | Chromatographie ionique | NF EN ISO 14911 |
| Eaux douces | <u>Métaux</u> : Antimoine, arsenic, baryum, cadmium, chrome, cuivre, molybdène, nickel, plomb, sélénium, aluminium, zinc, fer | Dosage par ICP/MS | NF EN ISO 17294-2 |
| Eaux résiduaires | <u>Métaux</u> : Arsenic, cadmium, chrome, cuivre, molybdène, nickel, plomb, sélénium | Minéralisation à l'acide nitrique Dosage par ICP/MS | NF EN ISO 15587-2 NF EN ISO 17294-2 |

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Analyses physico-chimiques des eaux

Analyses physico-chimiques des eaux (LAB GTA 05)

| OBJET | CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
|---------------------------------|--|--|---------------------------------|
| Eaux douces | <u>Composés organohalogénés volatils :</u> Dichlorométhane chloroforme (Trichlorométhane) tétrachlorure de carbone dichloro-1,1 éthane dichloro-1,2 éthane trichloro-1,1,1 éthane trichloro-1,1,2 éthane tetrachloro-1,1,1,2 éthane cis-Dichloro-1,2 éthène trans-Dichloro-1,2 éthène cis-Dichloro-1,3 propène bromochlorométhane bromodichlorométhane bromoforme dibromo méthane dibromochlorométhane dibromo-1,2 éthane chlorobenzène trihaloro-1,2,4 benzène hexachloro-1,3 butadiène | Espace de tête statique et dosage par GC/MS | NF EN ISO 10301 |
| Eaux douces | Titre alcalimétrique | Volumétrie | NF EN ISO 9963-1 |
| Eaux douces | Titre alcalimétrique complet | Volumétrie | NF EN ISO 9963-1 |
| Eaux douces | Dureté calcique et magnésienne | Calcul après dosage du calcium et du magnésium par chromatographie ionique | Méthode interne R-RAN-MOP-3-6 * |
| Eaux douces | <u>Cations :</u> Ammonium, Potassium | Chromatographie ionique | NF EN ISO 14911 |
| Eaux douces Eaux résiduaires | Indice hydrocarbure | Extraction liquide/liquide Dosage par GC/FID | NF EN ISO 9377-2 |

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

** Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode interne ne sont pas autorisées.*

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **06/08/2019** Date de fin de validité : **30/04/2023**

La Responsable d'accréditation
The Accreditation Manager

Stéphanie RISS

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-5952 Rév. 6.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr